

groupe de législateurs qui se sont rencontrés avec leurs homologues américains en 1965 et 1966? D'après les derniers pourparlers qui ont eu lieu à Washington, il ne semble pas qu'il y ait eu consultation entre le corps législatif et le corps exécutif. Je demande donc au premier ministre suppléant s'il prendra sur lui de conférer avec le président du groupe canadien, tout au moins, en vue d'obtenir que les sujets abordés par le corps législatif soient mis en discussion par le corps exécutif.

L'hon. M. Martin: Oui, monsieur l'Orateur, je prendrai cette initiative.

RADIO-CANADA

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ATTRIBUTION DE TÉLÉVISEURS COULEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier le très honorable chef de l'opposition a fait certains commentaires et posé certaines questions au sujet des téléviseurs couleur fournis par Radio-Canada. J'ai réussi à obtenir quelques renseignements que j'aimerais communiquer à mon très honorable collègue et à la Chambre.

La Société m'informe qu'elle n'avait pas donné la liste des noms des titulaires de postes divers qui ont reçu des téléviseurs couleur, à cause d'une entente toute traditionnelle, suivant laquelle le dessein du Parlement n'est pas d'exiger que les sociétés de la Couronne rendent publiques les informations intéressant essentiellement leur administration et leur gestion internes.

Bien que la Société Radio-Canada ait toujours répondu spontanément aux questions posées à la Chambre sur la politique de la Société, elle a, de temps à autre, au Parlement l'autorisation de ne pas fournir certains renseignements détaillés concernant ses opérations. Du point de vue de la Société, la question relative aux téléviseurs couleur entre dans cette catégorie. Si la Société interprète mal l'élément intentionnel et que le Parlement le lui signale, alors les noms seront révélés. La Société Radio-Canada ne peut refuser et ne refusera pas les renseignements requis par le Parlement, et cela s'applique au cas actuel. Néanmoins, bien que la Société s'en remette au Parlement, elle lui signale respectueusement qu'il est essentiel en principe de s'en tenir à la tradition pour permettre aux divers secteurs de ses opérations d'avoir l'efficacité voulue.

La Société n'exige pas des titulaires de postes à qui ont été attribués des téléviseurs couleur des rapports à des dates fixes, mais

elle exige qu'ils soient au courant de la programmation et des aspects techniques des émissions couleur. Du fait que la télévision couleur soit nouvelle, le personnel de la Société Radio-Canada étudie et évalue constamment et quotidiennement plutôt qu'à intervalles périodiques, les émissions couleur présentées sur le réseau. Ces discussions font aussi parti de la plupart des réunions visant les programmes et leurs aspects techniques.

L'HABITATION

LA RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Je désire poser une question au ministre du Travail, de qui relève l'habitation. Vu que la crise du logement ne fait qu'empirer au Canada et que, selon les rapports, les mises en chantiers ont diminué de 38½ p. 100 dans les deux premiers mois de 1967 par rapport à la période correspondante de l'an dernier, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il songe à réduire le taux d'intérêt des prêts de la LNH et à permettre que ces prêts soient consentis directement aux propriétaires en perspective, de même qu'aux sociétés de construction?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): C'est vrai que les mises en chantier ont baissé en janvier et février mais notre expérience des quatre dernières semaines prouve qu'il était sage de fixer le taux à 7¼ p. 100. Nous avons reçu depuis, paraît-il, plus de demandes de prêteurs autorisés qu'au cours des six mois complets avant la hausse du taux d'intérêt, alors que l'ancien taux était en vigueur. Le nouveau taux comporte un certain élément de flexibilité. Il est relié au rendement sur les obligations émises par le gouvernement fédéral. Une nouvelle modification ne semble pas s'imposer pour le moment.

J'avoue que je suis très optimiste étant donné les nouvelles qui me parviennent au sujet des demandes de prêts acceptées par des prêteurs autorisés au cours des trois ou quatre dernières semaines. Leur nombre est considérable et dépasse de beaucoup les chiffres de janvier et février qui avaient trait aux demandes de prêts faites l'automne dernier alors que l'ancien taux était en vigueur.

M. Lewis: Puis-je demander au ministre, qui s'encourage plutôt facilement, à mon avis, si lui ou le gouvernement envisagent quelque nouvelle politique relative au programme d'habitation? Si oui, quand la Chambre peut-elle prévoir l'annonce de cette politique—à moins que le ministre ne soit entièrement satisfait de sa politique actuelle?